

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00918
Numéro SIREN : 840 940 506
Nom ou dénomination : 136 BOULEVARD WILSON

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt 733

SAS 136 BOULEVARD WILSON

Siège social : 06160 JUAN LES PINS

136 boulevard du Président Wilson

RCS ANTIBES 840 940 506

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DE DISSOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021</p>
--

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,**LE 11 JANVIER A 11h00**

La présidente en exercice de la SAS 136 boulevard Wilson s'est réunie au siège social, sur la convocation de la présidente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel, Stéphanie THERMES, Présidente de la SAS 136 boulevard Wilson, au siège de la société.

La présidente constate en conséquence que l'intégralité du capital est représenté et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi et par les statuts.

Puis elle rappelle que l'assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination d'un liquidateur ;
- Questions diverses.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

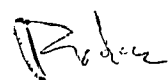
- Un exemplaire de la convocation ;
- Le rapport de la présidente ;
- Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis elle rappelle que tous les documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée.

La présidente donne ensuite lecture de son rapport, ci-joint :

« Par suite de la cession de son fonds de commerce le 1^{er} octobre 2019 à la SAS RIVIERA GLACE 19, la SAS 136 boulevard Wilson a cessé toute activité commerciale. Il a donc été décidé, après avoir entendu en ses explications le comptable de la société, de procéder à la dissolution de la SAS 136 boulevard Wilson, à la nomination d'un liquidateur, puis enfin à la liquidation de cette même société ».

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.



C.T

Après quelques échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, approuve ledit rapport et décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La dissolution ainsi décidée sera suivie de la liquidation de la SAS 136 Boulevard Wilson selon les dispositions du Code de Commerce et du Code des Sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur CREA Mario aux fonctions de liquidateur de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le siège de la liquidation et de la dissolution est fixé au siège de la société : 136 boulevard Wilson.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente et tous les associés après lecture.

Rubier

